



FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

DISPOSITIF  
**AIDE AUX HÔTELS ET  
RESIDENCES CLASSES**

**CE DOSSIER SE COMPOSE DE :**

- Les critères d'éligibilité et d'inéligibilité
- Le formulaire de demande du dispositif
- « AIDES AUX HÔTELS ET RESIDENCES CLASSES »
  - Liste des pièces à fournir
  - Mémos pratiques

## PREAMBULE

Ce dispositif d'aide à l'investissement en faveur des hébergements touristiques a été élaboré afin de rendre le classement dans les catégories « hôtel de tourisme » et « Résidence de tourisme » plus attractif et de favoriser le maintien de la qualité de ces catégories d'hébergement, voire leur montée en gamme.

A Saint-Martin, l'économie locale dépend à plus de 90% du tourisme, filière économique transversale indéniablement porteuse pour le développement économique du territoire malgré la forte concurrence régionale émanant des territoires du bassin caribéen.

La Collectivité de Saint-Martin apporte son soutien financier aux hébergements touristiques dans les catégories « hôtel de tourisme » et « Résidence de tourisme » sous forme d'une aide directe à l'investissement en complément du financement de l'exploitation sur ses fonds propres et sur ses ressources bancaires dans la perspective :

- De développer une offre d'hébergement classés
- De permettre aux hôtels et aux résidences de tourisme de se moderniser pour gagner en capacité d'accueil, en confort et en qualité
- De s'adapter aux évolutions de la demande touristique.

### QUI EST ELIGIBLE ?

- Être un hôtel ou une Résidence classé(e),
- Immatriculé(e) auprès du registre des commerces et des sociétés,
- Installé(e) à Saint-Martin (partie française),

### DEPENSES ELIGIBLES

- Enseignes (dans le respect de la réglementation en vigueur)
- Travaux d'embellissement et rafraîchissement de la devanture (façade extérieure de l'hôtels et résidences classées)
- Aménagements intérieurs : travaux d'agencement : rénovation / remplacement des sols, remise en peinture, changement des luminaires, lumières, mobiliers ...
- Aménagements extérieurs : rénovation / remise en peinture de la façade, rénovation / remplacement de l'éclairage d'enseigne et de façade, mobiliers et éléments de décoration extérieurs, remplacement / rénovation des auvents, stores de sécurité et volets roulants
- Systèmes de sécurité : alarmes et caméras à l'intérieur de l'hôtels et résidences classées

### MONTANT DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT (AIDE AUX HÔTELS ET RESIDENCES CLASSES)

L'aide à l'investissement prend la forme d'une subvention dont le taux peut aller jusqu'à 80% des dépenses éligibles dans la limite de 25 000 euros.

**Les investissements faisant l'objet d'une demande d'aide de la Collectivité ne doivent pas avoir débutés avant le dépôt du dossier. Toute demande doit faire l'objet d'un dépôt de dossier dûment complété et accompagné des pièces justificatives nécessaires à l'instruction de la demande.**

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Présentation de la structure et de son représentant légal :

Présentation de la structure	
Nom de l'entreprise / Raison sociale	
Nom commercial (si différent) :	
Adresse du siège social :	
Adresse du lieu d'exploitation si différent :	
Date de création / reprise de l'entreprise :	
Forme juridique :	
N° SIRET et code APE	
N° TGCA :	
Formule d'exploitation (propriétaire ou locataire)	
Bail commercial (le cas échéant) valable jusqu'au :	
Site internet (le cas échéant)	
Présentation du représentant légal	
Nom(s) et prénom(s) :	
Nationalité :	
Adresse de résidence :	
Téléphone :	
Email :	

Présentation synthétique de la structure, de son marché et de son projet d'investissement :

**FICHE SYNTHETIQUE DE LA STRUCTURE ET DE SON MARCHÉ**

<p><b>Présentation synthétique de votre projet (produits/services)</b></p>	<p><i>Précisez votre offre d'activité/ services actuelle les motivations et les objectifs, les partenaires mobilisés ?</i></p>
<p><b>Votre marché (actuel et/ou potentiel)</b></p>	<p><i>Evolutions et tendances du marché (le marché, la clientèle visée, situation de la concurrence, points forts, points faibles).</i></p> <p><b>Clientèle (actuelle et/ou visée) :</b></p> <p><b>Concurrents :</b></p>
<p><b>Projet d'investissement</b></p>	<p><i>Merci de donner le détail des investissements à réaliser et de préciser leurs finalités et les impacts attendus en termes d'évolution de vos pratiques, d'amélioration de l'offre de votre hébergement ?</i></p>
<p><b>Stade d'avancement dans votre projet d'investissement</b></p>	<p><i>Préciser où vous en êtes dans vos démarches quant à la concrétisation de votre projet d'investissement (avez-vous fait une demande de prêt bancaire ou d'une subvention auprès des services fonds européens) ? Avez-vous déjà obtenu une réponse favorable ? Quels sont vos objectifs de développement de 3 à 5 ans ? (Recrutement, acquisition etc.)</i></p>

**Répartition du capital :**

Identité de l'actionnaire	Taux de participation	Fonction dans l'entreprise

**Effectifs de l'entreprise :**

Nature du poste	Nature du contrat de travail			Temps de travail	
	<i>CDI</i>	<i>CDD</i>	<i>Apprenti</i>	<i>Temps plein</i>	<i>Temps partiel</i>

**Détail des investissements nécessaire au projet :**

Nature de l'investissement	Entreprises fournisseurs	Coût en euros HT
<b>TOTAL</b>		

**Compte de résultat prévisionnel**

	Année N+1	Année N+2	Année N+3
<b>PRODUITS</b>			
<b>A - CHIFFRE D'AFFAIRES</b>			
<i>Dont vente de produits finis</i>			
<i>Dont prestations de service</i>			
<i>Produits financiers</i>			
<i>Produits exceptionnels</i>			
<b>TOTAL PRODUITS</b>			
<b>CHARGES</b>			
<b>A – ACHATS</b>			
<i>Dont Matières Premières</i>			
<i>Dont marchandises</i>			
<b>B - CHARGES EXTERNES</b>			
<i>Dont loyer</i>			
<i>Dont fournitures non stockées (eau, gaz, électricité)</i>			
<i>Dont entretien et réparation</i>			
<i>Dont assurance, honoraires</i>			
<i>Autres</i>			
<b>IMPOTS ET TAXES</b>			
<b>C - CHARGES DE PERSONNEL</b>			
<i>Dont rémunération et charges sociales des salariés</i>			
<i>Dont prélèvement du dirigeant</i>			
<i>Dont charges sociales du dirigeant</i>			
<b>D -CHARGES FINANCIERES</b>			
<i>Intérêt des emprunts</i>			
<i>Crédit-bail</i>			
<b>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>			
<b>RESULTAT</b>			

Plan de financement du projet (en euros HT) :

BESOINS DURABLES		RESSOURCES DURABLES		ETAT D'AVANCEMENT (cochez la case correspondante à votre situation)		
Nature	Montant	Nature	Montant	Attente de réponse	Accordé	Refusé
<b>A – Investissements</b>		<b>A - Financement privé</b>				
Frais d'établissement		Capitaux propres (2)				
Constructions neuves		Emprunts *				
Acquisition d'immeubles		Crédit-bail*				
Travaux de rénovation		Autres : (précisez)				
Acquisition de matériels						
<b>Sous-total :</b>		<b>Sous – total :</b>				
<b>B – Autres dépenses:</b> (précisez)		<b>C – Financement publique:</b>				
		Union Européenne (FEDER)				
		Etat				
		Collectivité de Saint Martin				
<b>TOTAL DES BESOINS</b>		<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>				

**Mode de dépôt du dossier complet à la Délégation du Développement Economique :**

Par mail à l'adresse électronique suivante : [dev.eco@com-saint-martin.fr](mailto:dev.eco@com-saint-martin.fr) ou rendez-vous à la Délégation du Développement économique située à 31 Rue Jean-Jacques FAYEL, Concordia, 97150 Saint-Martin.

**Attention : Le dépôt de la demande de subvention auprès des services de la Collectivité ne constitue en aucun cas un accord de subvention.**



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous déposez ce dossier

**Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée.** Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'entreprise, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), .....

Certifie que l'entreprise est régulièrement déclarée ;

Certifie que l'entreprise est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;

Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du plan de financement

Demande une aide à l'investissement à la Collectivité de Saint-Martin d'un montant de : .....

Précise que cette subvention si elle est accordée, devra être versée sur le compte de l'entreprise : .....

Nom du titulaire du compte : .....

Banque : .....

Domiciliation : .....

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

IBAN : .....

Fait le : .....

A Saint-Martin

(Signature du représentant(e) légal(e))

## DECLARATION DES AIDES PUBLIQUES PERÇUES AU TITRE DU REGLEMENT RELATIF AUX AIDES DE MINIMIS<sup>1</sup>

**Objet :** Déclaration des aides placées sous le règlement de minimis n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013.

Je soussigné (nom, prénom et qualité).....

représentant(e) légal(e) de .....

entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, déclare:

- n'avoir reçu aucune aide de minimis<sup>2</sup> durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,
- avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides de minimis<sup>25</sup> listées<sup>3</sup> dans le tableau ci-dessous, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

Les aides *de minimis* sont des aides publiques qui sont octroyées au titre des règlements suivants :

- règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux **aides de minimis**,
- règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux **aides de minimis**,
- règlement (CE) n° 875/2007 de la Commission du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** octroyées dans le secteur de la **pêche et de l'aquaculture**,
- règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** dans le secteur de la **pêche et de l'aquaculture**,
- règlement (CE) n° 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux **aides de minimis** dans le secteur de la **production de produits agricoles**,
- règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** dans le secteur de l'**agriculture**
- règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** accordées à des entreprises fournissant des **services d'intérêt économique général** (SIEG).

<sup>1</sup> Pour les subventions octroyées aux associations, il convient d'utiliser le formulaire Cerfa 12156\*03 accessible sur le site [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr).

<sup>2</sup> Les aides *de minimis* constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides *de minimis* ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère *de minimis* des aides attribuées. Le montant maximum d'aide *de minimis* est de 200 000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

<sup>3</sup> Si vous avez reçu une aide de minimis, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement de minimis.

Date de l'attribution de l'aide de minimis	Nom et Numéro SIREN de l'entreprise <sup>4</sup>	Type d'aide de minimis (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide <sup>5</sup> (en euros)
<b>TOTAL</b>			

L'entreprise sollicitant l'aide a-t-elle réalisé, au cours des trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours :

- une fusion ou une acquisition d'une autre entreprise ?
- une scission en deux ou plusieurs entreprises distinctes ?

Date et signature

(Indiquer le nom et la qualité du signataire)

<sup>4</sup> Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides de minimis peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond de 200 000 €. Il n'est pas possible de disposer d'autant de plafonds de 200 000 € qu'il y a d'établissements donc de numéro SIRET au sein d'une même entreprise. Par ailleurs, si votre entreprise relève de la définition « d'entreprise unique » (cf. ci-dessous), vous disposez d'un seul plafond d'aide de minimis de 200 000 € commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique ». Si votre entreprise relève de ce cas, il faut absolument vérifier que votre déclaration comptabilise bien l'ensemble des aides de minimis versées à toutes les entreprises composant l'entreprise unique. La présente déclaration prévoit donc que pour chaque aide de minimis perçue soit indiqué le numéro SIREN de l'entreprise qui l'a reçue au sein de l'entreprise unique.

Définition d'une « entreprise unique » : une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'un des quatre liens suivants :

- une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci, ou
- une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

<sup>5</sup> Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l'équivalent-subvention brut (ESB) qui vous a été communiqué lors de l'attribution de l'aide.

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR\*

### Documents administratifs du représentant légal de la structure

- Pièce d'identité du gérant / exploitant
- Justificatif de domicile

### Documents administratifs de la structure

- Un extrait KBIS de moins de 3 mois,
- Une copie de l'arrêté de classement dans la catégorie hôtels et résidences classés
- Les statuts enregistrés de l'entreprise dans le cas d'une société de capitaux (SA, SARL, SAS, EURL),
- Un relevé d'identité bancaire,
- Bilan et compte de résultat des deux exercices fiscaux précédents,
- Pièces justificatives de la régularité de l'entreprise au regard de ses obligations fiscales et sociales (impôts sur le revenu, impôt sur les sociétés, TGCA, charges sociales salariales et patronales, taxe de séjour etc...).
- Une lettre d'engagement au maintien de l'exploitation pendant 5 ans
- Déclaration des autres aides reçues au cours des 3 exercices fiscaux précédents et de l'exercice fiscal en cours (Attestation d'aides de minimis).
- Toutes pièces attestant de l'accord du propriétaire en cas d'exploitation distincte.

### Dossier et projet d'investissement

- Lettre de demande de financement adressé à Monsieur le Président de la Collectivité de Saint-Martin signée par la personne habilitée à engager l'organisme sollicitant une aide financière relative à votre projet
- Les devis de moins de 3 mois relatifs du projet,
- Ensemble des devis relatifs aux investissements

\* La Collectivité de Saint-Martin peut demander toute autre pièce nécessaire à l'instruction de la demande

## MEMOS UTILES

COORDONNEES DE CONTACTS UTILES	
« Développement économique » - Collectivité de Saint-Martin (Tous renseignements complémentaires concernant le dossier)	<a href="mailto:dev.eco@com-saint-martin.fr">dev.eco@com-saint-martin.fr</a> 0690 66 10 96
Direction du tourisme de la Délégation Développement économique - Collectivité de Saint-Martin	Stéphanie BESSIERE <a href="mailto:Stephanie.Bessiere@com-saint-martin.fr">Stephanie.Bessiere@com-saint-martin.fr</a> 0690 35 54 72
Service Urbanisme - Collectivité de Saint-Martin (Déclaration préalable de travaux)	Sabrina PLACIDOUX <a href="mailto:sabrina.placidoux@com-saint-martin.fr">sabrina.placidoux@com-saint-martin.fr</a> 0590 52 27 35
Centre des Finances Publiques :	<a href="mailto:cfip.sxm-pole.fiscal@dgfip.finances.gouv.fr">cfip.sxm-pole.fiscal@dgfip.finances.gouv.fr</a> 0590 29 25 71 - 0590 29 06 26
Chambre de Commerce Interprofessionnelle de Saint- Martin (CCISM) (KBIS ou extrait au registre agricole, des métiers ou du registre du commerce et des sociétés, MSA spécifique aux exploitants agricoles)	<a href="mailto:info@ccism.fr">info@ccism.fr</a> 0590 27 91 51

**DISPOSITIF**

**AIDE AUX HÔTELS ET  
RESIDENCES CLASSES**